La Forêt Privée d'Auvergne

n°4 - septembre 2016

FRANSYLVA
Forestiers privés d'Auvergne

SOMMAIRE

Editorial : p. 1
Allier : p. 2/3
Cantal : p. 4/5
Haute-Loire : p. 6/7
Puy-de-Dôme : p. 8/9
National : p. 10/12

FRANSYLVA - AUVERGNE
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts
Marmilhat - 63370 LEMPDES
Tél : 04 73 98 71 36
urfa-auvergne@foretpriveefrancaise.com

EDITORIAL

Le syndicat au service des sylviculteurs et de la forêt

Les adhérents des syndicats, propriétaires forestiers, sont détenteurs de la ressource qu'est la forêt. Être sylviculteur, c'est être conscient et responsable du rôle de celle-ci dans les principaux domaines où elle a une place significative : environnement, eau, carbone, chasse, social, paysage, tourisme, économique, filière bois, patrimoine, assurances, fiscalité, impôts, politique, lois, décrets et arrêtés.

Partager les savoirs, pérenniser le développement de l'usage du bois, protéger l'environnement, être interlocuteur des différents partenaires (administratifs, économiques, environnementaux, politiques et sociaux), chaque sylviculteur doit le faire à son niveau. Nous pouvons, à titre de propriétaire individuel, le faire chacun à notre place, mais si nous sommes groupés, ces messages auront d'autant plus de poids et de chance d'être entendus sinon compris. Notre adhésion et notre participation à la vie de nos syndicats départementaux en est le moyen. L'une de leurs missions est de nous représenter au sein des différentes commissions et comités départementaux, au sein du CNPF, de l'Union Régionale, d'y faire connaître nos attentes et d'agir pour promouvoir et défendre notre forêt et notre patrimoine.

N'hésitons donc surtout pas à participer à l'action de nos syndicats, à y faire adhérer les membres de nos familles, nos amis, nos voisins, propriétaires sylviculteurs comme nous, pour mieux faire prendre conscience à tous du rôle essentiel de la forêt afin d'œuvrer à maintenir, voire à développer notre filière bois, tout particulièrement dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes, mais également à protéger ce patrimoine par les assurances - responsabilité civile, incendie et tempête - et à mieux le connaître et le gérer avec des outils comme Bois d'Auvergne.

En Haute-Loire nous approchons les 1000 adhérents, soit environ 4 par commune, essayons d'en augmenter significativement le nombre dans nos départements et nous pourrons mieux agir: nos voisins sont-ils adhérents? Posons- leur la question et informons-les. Plus nous serons nombreux à nous regrouper, mieux nous pourrons œuvrer ensemble au service de la forêt.

Michel RIVET,
Président de FRANSYLVA-43

Hubert Ferron* :

«Pour être durable, la forêt doit être rentable, or aujourd'hui les forestiers n'ont pas les moyens qui le permettent !»

> Pourquoi souhaitez-vous parler de rentabilité forestière?

Hubert Ferron : *« Les propriétaires forestiers sont des producteurs qui, en outre, apportent un service écologique au pays. Or, leur rôle économique et écologique est insuffisamment reconnu à la fois par la société et par eux-mêmes. Il leur appartient de changer leur propre point de vue ainsi que celui des autres et ce changement implique que les forestiers prennent avant tout conscience que leur activité doit être rentable, au-delà du simple intérêt fiscal consenti via la Loi Serot-Monichon. »*

> Forinvest n'est-il pas un formidable outil pour accompagner le développement de la filière bois, et donc indirectement contributif à la rentabilité des forêts?

H.F: *« Forinvest constitue évidemment un outil de développement de la filière*

En 2016, 6 entreprises ont bénéficié de notre aide :

- **Biosyl(58) :** Unité de production de granulation de Cosne-sur-Loire.
- **Pearl (87) :** Entreprise qui développe la technologie Biosorb (méthode de dépollution des métaux lourds, herbicides, pesticides, etc.) à base notamment de dérivés d'écorces de résineux.
- **Dom'Inov(88) :** Entreprise de second œuvre du bâtiment – aménagement bois intérieur et extérieur.
- **www.maforet.fr :** Site d'aide à la gestion des massifs pour les propriétaires.
- **Lineazen(57) :** Entreprise de construction d'immeubles en bois.
- **Leko(88) :** Start-up basée dans les Vosges, fabrication de matériaux de bois (panneaux) destinés à la construction de maisons en bois haut de gamme.

La majorité des projets soutenus par Forinvest concerne cette année la construction en bois; on constate un retard de plus de vingt ans par rapport aux pays du Nord sur ce marché et je pense que les scieurs ont une grande part de responsabilité dans ce retard. Aussi je souhaite que pour 2017 des projets nous soient proposés en Auvergne. Surtout bûcheronnage et débardage raisonnés, ce qui semble faire défaut dans beaucoup d'endroits (sont éligibles, après sélection seulement les entreprises nouvelles, c'est-à-dire moins de deux ans) ».

> Pour améliorer la rentabilité de notre production forestière, doit-on se concentrer sur les marchés locaux ou au contraire s'ouvrir sur des marchés nationaux voire internationaux?

H.F : *« La Belgique et les pays du Nord en général ont une grande avance sur la France dans la production de lamellé-collé et sur la construction en bois. La demande en chêne de tous diamètres devrait donc être forte dans les années à venir. Or, les stocks de plots, d'avivés et de chêne secs sont faibles, voire inexistants. Il y a en Angleterre un marché pour les petits bois noueux, utilisés dans la rénovation des habitations traditionnelles. L'Espagne a également besoin de bois petits et moyens. En France, sur la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée, les conchyliculteurs et mytiliculteurs représentent un marché non négligeable (pieux pour bouchots et perches). Le bois est également utilisé dans l'industrie pour la fabrication de l'aluminium (pour son apport en carbone), etc. Il apparaît donc nécessaire «d'aller chercher» des débouchés hors des zones d'entente entre scieurs et marchands de bois. Les producteurs ne peuvent pas se reposer uniquement sur les coopératives et les experts qui ne défendent pas suffisamment leurs intérêts. Face aux acheteurs, les producteurs doivent enfin stimuler la concurrence. Pour y parvenir, ils doivent se rassembler en groupes de petite taille afin de travailler de concert et échanger.»*

> Les plans de gestion tels qu'ils sont actuellement conçus sont-ils adaptés au type d'exploitation et de gestion à mener aujourd'hui et demain ?

H.F : *« Il est une équation insoluble qui consiste à faire coïncider les PSG (d'une durée de 25 ans), les cycles de production (de 50 à 150 ans) et un marché en constante évolution. Par exemple, je suis convaincu que le chêne rouge, très bien adapté à la station «sables et argiles du Bourbonnais», propice au chêne d'Amérique et pourvu des avantages qu'on lui connaît (aptitudes mécaniques, etc.) est un bois d'avenir dont le prix avoisinera un jour celui du chêne sessile. La certitude d'aujourd'hui sur l'exemple du chêne rouge sera telle la même en 2060? »*

> Quel est le rôle d'un syndicat départemental par rapport à la rentabilité de notre production forestière ?

H.F: *« Les propriétaires forestiers doivent pouvoir s'appuyer sur un syndicat fort pour les représenter, et il faut pour cela qu'ils puissent le financer, et donc que leur activité soit rentable. En retour, la mission première du syndicat doit être d'assurer la défense et de conseiller les forestiers afin que leur rôle économique soit pleinement assumé et reconnu. Pour être durable, la forêt doit être rentable, or aujourd'hui, les forestiers n'ont pas les moyens de la rendre durable. Essayons d'abord modestement de nous structurer au niveau local, et c'est à cet effet qu'a été créé un Pôle Développement au sein de Fransylva 03. »*

Propos recueillis par Pierre de Villette,
Administrateur de FRANSYLVA-03

* Administrateur et Responsable du «Pôle Développement» de Fransylva 03

Essai de plantation sur terre agricole pauvre

C'est sur une parcelle d'environ 5 hectares, séchant facilement avec une faible capacité de rétention en eau, sauf à deux ou trois endroits en périphérie, qu'un essai de plantation a été réalisé en 2010. Possédant un pH inférieur à 5 et ayant une productivité faible malgré des apports répétés d'amendements calciques, cette parcelle a pu être libérée de son statut de terre affermée dans le cadre d'une restructuration et d'un échange. Elle se situe sur une commune de l'Allier où il n'y a pas de réglementation de boisement. Voici l'historique de cette expérience depuis la mise en place des plants jusqu'à son état actuel. Une tentative qui pourrait donner des idées à des propriétaires sylviculteurs ayant à affronter le même cas.

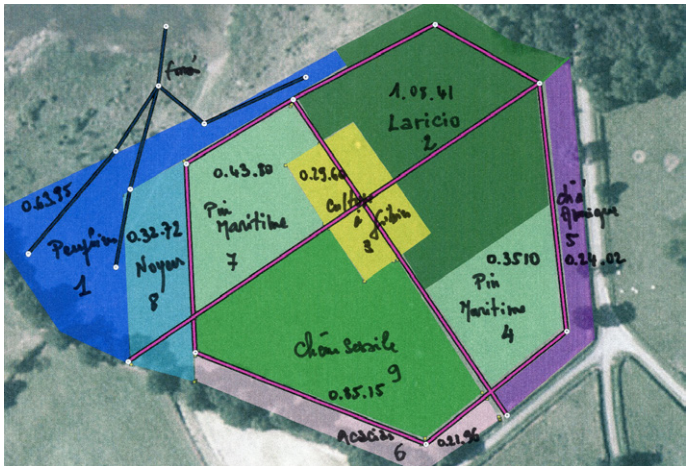

Plan de la plantation avec les essences et la surface de chacune des 9 sous-parcelles.

> Les objectifs visés:

1 - Rendre la parcelle capable de produire un bois d'œuvre valorisable par un choix d'essences adapté.

2 - Tester plusieurs essences aussi bien résineuses que feuillues.

3 - Favoriser la biodiversité.

4 - Noter les coûts de d'installation de la plantation afin d'en faire une référence et les contrôler.

5 - Si échec total ou partiel trouver des solutions de substitutions rapidement.

6 - Développer en quelques années un couvert propice au grand gibier.

> Les différentes étapes réalisées depuis 2010 :

Préparation de la parcelle, en dehors des zones bleues où les arbres ont été plantés à la main individuellement, l'ensemble de la parcelle a été fauché pour effectuer la plantation en février 2011. Auparavant la parcelle avait été piquetée pour traiter au glyphosate en octobre 2010 en localisé sur les lignes de plantation sur environ 80 cm de large. Les plantations zones (vertes et violettes) ont été effectuées avec une machine à planter fabriquée et mise en œuvre par M. Christian de Lageneste. Cette machine avait l'avantage d'avoir déjà effectué de nombreuses plantations, d'être facile à régler et de sous-soler à 50 cm en même temps que la plantation. Environ 3,5 hectares (parcelles vertes et violettes) ont été plantés en 5 à 6 heures ! La plantation a été effectuée le 14 février 2011. Les plants ont été fournis par Unisylva. Les peupliers avaient été plantés dès novembre 2010. Et les noyers d'Amérique ont été plantés seulement en novembre 2012. La sécheresse entre avril et juillet 2011 fut catastrophique, si les résineux résistèrent assez bien les chênes sessiles furent quasiment éliminés. Grâce au CRPF-Auvergne et à un contrat avec le Conseil Départemental nous avions introduit à la plantation de février 2011 des chênes pubescents et sessiles de plusieurs origines dans des placettes. Ils furent éliminés aussi. Par contre les acacias résistèrent assez bien (seulement 30% de pertes). Les chênes d'Amérique furent détruits entre 40 et 50%. Les sessiles et pubescents à 95%. Les deux enseignements, mis immédiatement en pratique, pas de chênes sessiles et plantations en novembre plutôt qu'en février.

En novembre 2011, nous avons fait les regarnis à la main. Et à la plantation de chêne fut substituée une plantation de mélange pins laricio et pins maritimes pour voir comment ils pourraient cohabiter. Entre novembre 2012 et janvier 2013 nous avons encore un peu replanté et depuis les regarnis sont symboliques pour ne pas laisser de vides. Les laricios se sont bien installés mais les maritimes ont explosé et ne semblent plus craindre les effets de sécheresse et de gel. Les chênes d'Amérique furent aussi regarnis avec des plans locaux qui ont bien repris et des glands d'origine ONF. Cette plantation est plus qu'émergente car à l'heure où ce compte-rendu est réalisé (mi-août 2016), certains chênes d'Amérique font 2 mètres, les pins maritimes en moyenne dépassent 3 mètres et les laricios 1,30 mètre.

Le coût de cette plantation à laquelle il faut ajouter la réalisation d'une clôture 3 rangs électrifiée contre les chevreuils, l'entretien des allées, les regarnis, revient au total entre 1 500 à 1 600 euros par hectare. Si on compte le temps passé par le propriétaire, le coût s'élève à 2 000 - 2 100 euros/hectare. Cette plantation permet de tirer beaucoup d'expérience localement dont le propriétaire peut tenir compte pour ses enrichissements de parcelles forestières. Cet essai est connu de certains adhérents de Fransylva-03 qui sont venus la visiter après la dernière Assemblée Générale du 29 avril dernier. Si d'autres souhaitent venir la visiter, ils peuvent contacter son propriétaire qui signe cet article.

Philippe du Vivier,
Président Fransylva-03

Patrimoine naturel : quelles incidences pour les sylviculteurs ?

(3ème et dernière PARTIE)

Cet article poursuit et termine les deux textes publiées cette année dans le Bulletin Régional (respectivement le N°2 et le N°3 de mars et juin derniers). Dans cette ultime partie, sont abordés les trois derniers groupes sur six des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) traités précédemment : « Les coteaux thermophiles », « Les sites à Chauves-souris » et « Les sommets des Monts du Cantal et de la Margeride ».

4 - Les coteaux thermophiles

Les coteaux de la région de Maurs, 117 hectares de pelouse rupicoles calcaires et pelouses sèches. La hêtraie calcicole abrite la Céphalentère rose. Pour les insectes, *la cigale des montagnes*, et un cortège d'*orchidées (Amacamplis pyramidalis, Dactylorhizia Fuchsii, Dactylorhizia maculata, Orchis mascula, Orchis purpurea), et des chardons (Carduss Nigrescens)*.

Les coteaux de Raulhac et de Cros de Ronesque: 296 hectares de d'habitats de pelouses sèches, végétation pionnière sur éboulis et dômes rocheux, prairies naturelles calcaires, haies et vieilles forêt de hêtre. Sites riches de nombreuses espèces d'orchidées. Les environs de Méallet:15 hectares de faciès de pelouses sèches, riches en orchidées.

5 - Les sites à Chauves-souris

Le site de Compaing, 354 hectares sur la commune de Thiézac, au pied du volcan du Cantal, dans un cirque chahuté par la géologie, le relief, le climat et le réseau hydraulique. Les habitats du site sont constitués de mégaphorbiaies, de pairies, de zones rocheuses et de forêts alluviales. Les espèces ciblées sont les *Rhinolophes* et la *loutre*. Site des Grivaldes et de Tessière les bouliès. Ces deux sites de 746 hectares, situés en rive droite du Goul, en limite avec l'Aveyron sont constitués de forêts de pente, chênaies et châtaigneraies, des forêts alluviales à Aulnes et frênes, et des prairies. Les espèces protégées sont les Rhinolophes. Des mesures environnementales encouragent la gestion des prairies fleuries et l'entretien des sous-bois de vieux peuplements à proximité des pâtures. Le site de Lacoste, de 81 hectares de surface, est situé dans les gorges de l'Arcueil, sur des habitats de chênaies-hêtraies acidophiles, de forêts de pente et de landes à callune et genêts, à proximité des anciennes mines d'antimoine qui abritent les *Rhinolophes* : *Murin de Natterer, Murin de Bechstein, Barbastelle*. Les gestionnaires du site prévoient des actions en forêt pour favoriser les *chiroptères arboricoles* : maintenir des bois sénescents et réduire l'impact des dessertes en forêt. Le site de Palmont est implanté sur trois communes à l'ouest du Cantal sur une surface de 281 hectares. Il est constitué de prairies, de forêts alluviales (Aulnes et Frênes), de *mégaphorbiaies hygrophiles*. Il abrite dix espèces de chauves-souris. (*Le petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, l'Oreillard gris et le grand Rhinolophe*). Le site de Salins à proximité de Mauriac, couvre 262 hectares, il est constitué de prairies et de haies, sa destination est la protection des *Rhinolophes*. Sur ces deux derniers sites, les enjeux sont principalement agricoles, mais des actions sont orientées pour soutenir une sylviculture favorable aux habitats et aux espèces.

Grand Murin-Myotis myotis
photo P. Gourdain

Orchis Coriophora - Photo S. Filoche

6 - Les sommets des Monts du Cantal et de la Margeride,

Le premier, « Les sommets des Monts du Cantal » est un site qui s'étend sur 6 116 hectares et se superpose avec d'autres mesures de protections, la zone de protection spéciale des Monts du Cantal, avec l'objectif de protéger les oiseaux. Le site classé du Grand Puy Mary, la réserve biologique, ENS du cirque de Récusset. Les crêtes du volcan du Cantal portent des habitats de formations montagnardes à genêts purgatifs, les landes et pelouses sèches à nard raide, les mégaphorbiaies. La forêt, c'est aussi la hêtraie à Aspérule et la hêtraie acidophile à Luzule. Les espèces protégées sont parmi les papillons : *Moiré des Sudètes, Parnassius Apollo, Parnassius Mnémosyne*. Pour les plantes : *la Ligulaire de Sibérie, Bauxaurnia viridis, Andromeda polifolia*. Les enjeux et les objectifs de protection sont plus touristiques que forestiers, cependant le document d'objectif prévoit des mesures en faveur de la forêt.

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LE CANTAL

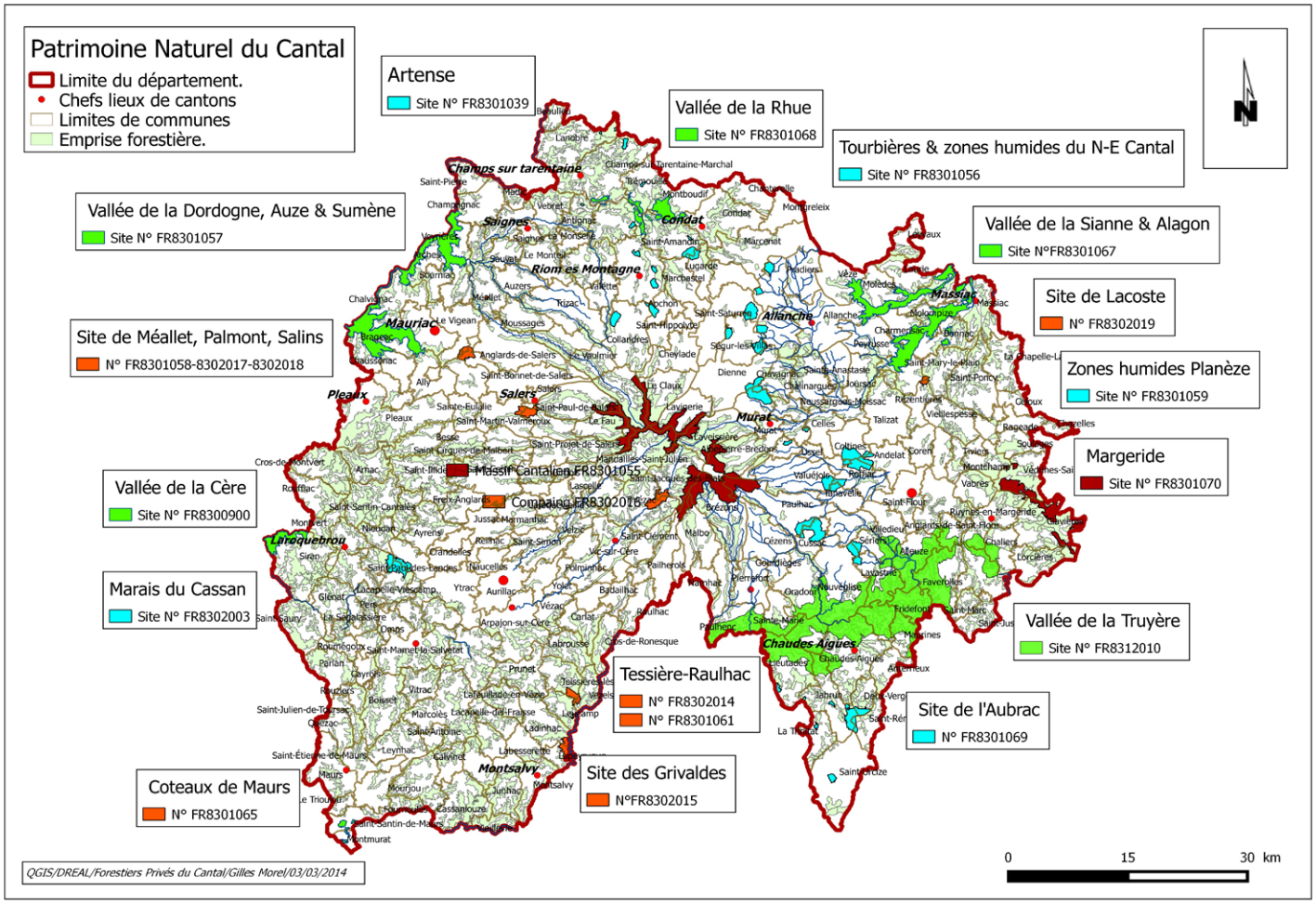

la Chouette de Tengmalm - Droits réservés

la Loutre d'Europe - Droits réservés

Favoriser les stations à Bauxaurnia viridis, éviter les coupes rases précoces des peuplements résineux, organiser la gestion pour limiter les abroutissements dues à la forte présence des cervidés.

Le second site, « Les sommets Nord de la Margeride » correspondent à une formation montagnarde de lisières de forêts, formations herbeuses à nard raide, tourbières, hétaires acidophiles et subalpines. Les espèces ciblées sont *la chouette de Tengmalm, le Hamatocaulis vernicosus* (mousse). Les préconisations de gestion de ce site consistent à favoriser les milieux ouverts et le développement des zones humides, pour la forêt, l'objectif est de maintenir des îlots de vieillissement.

Gilles Morel

(Sources, DREAL Auvergne, DDT Cantal, INPN, sites du réseau Natura 2000, Forestiers Privés du Cantal)

AGEFOR MASSIF CENTRAL

11 professionnels à votre service, indépendants et expérimentés

- Gestion de forêts de toutes surfaces
- Ventes de bois par appel d'offres
- Reboisements, travaux forestiers
- Plans simples de gestion
- Conseils et expertises

Ventes de bois AGEFOR : un succès croissant !

Déjà + de 1 000 propriétaires ont optimisé leurs ventes de bois en commercialisant **400 000 m³ de résineux ou feuillus** lors des ventes d'avril, septembre et octobre :

☒ estimation réalisée par un professionnel indépendant
☒ mise en concurrence (jusqu'à 15 offres par coupe)
☒ garanties de paiement.

Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat 63370 LEMPDES
www.agefor.fr 04.73. 98.71.06 agefor@orange.fr

Histoire de la forêt de Haute-Loire
De la préhistoire au Moyen Âge
(1ère PARTIE)

Il y a un an, en septembre 2015, le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (GHFF) a organisé à La Chaise-Dieu un séminaire intitulé « Á l'écoute des forêts du Livradois ». Au cours de la montée de Brioude vers La Chaise-Dieu en passant par Paulhaguet, les participants à ce colloque ont pu découvrir l'image actuelle de notre forêt dans cette région du Livradois à l'ouest de la Chaise-Dieu.

Dans le compte-rendu de ce colloque, Charles Dereix, ingénieur général du GREF (Génie Rural des Eaux et des Forêts) et président du GHFF, a écrit « *Ici la forêt est partout, les paysages se ferment, les taux de boisement dépassent souvent les 70%, quand ce n'est pas 80%..... Beaucoup de forêt, parfois trop, mais pas assez de gestion! Que faire ?* ». Quelques années plus tôt, dans l'ouvrage « *Cent ans d'agriculture en Haute-Loire de 1900 à 2000* », publié par la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire, Paul Martel et Jean-Philippe Bost, tous deux employés de la Chambre d'Agriculture, ont présenté, sous l'intitulé « *La forêt en expansion* », une longue analyse de l'évolution durant le XXème siècle de la surface forestière départementale, des peuplements forestiers, mais aussi de la politique de reboisement ainsi que de l'exploitation et l'utilisation du bois. Ils concluent que « *la forêt est une chance pour la Haute-Loire* ». Aujourd'hui on peut s'interroger sur l'histoire de cette forêt de Haute-Loire, « *chance pour la Haute- Loire* » et omniprésente sur certaines parties du territoire. L'article qui va suivre évoquera dans ce premier chapitre une partie de l'évolution des surfaces boisées dans le département. Dans les prochains numéros du Bulletin Régional nous poursuivrons cette intéressante « *Histoire de la forêt de Haute-Loire* » qui traitera également de l'évolution des peuplements et des essences, des usages de la forêt et de l'économie du bois.

L'importance physique, économique, environnementale et sociale des forêts a, depuis des siècles, attiré l'attention des dirigeants de notre pays en raison du rôle multiple et primordial joué par l'espace forestier dans l'économie locale et nationale. La création des départements date de 1790, aussi il est impossible de trouver des statistiques antérieures à cette date portant sur la nature et l'importance de la forêt alti-ligérienne. Cependant quelques ouvrages d'histoire fournissent des informations sur l'importance de cette forêt dans l'espace avant la Révolution Française.

> La forêt aux temps préhistoriques

Dans un ouvrage « *Préhistoire de la Haute-Loire* », Eugène Bonifay du laboratoire de géologie du quaternaire, indique « *qu'entre 2 millions et 0,3 million d'années, la Haute-Loire était en grande partie désertique (surtout les plateaux), ou couverte d'une végétation herbacée avec de rares boqueteaux arbustifs dans les parties basses du pays et le long des cours d'eaux. Pendant les périodes tempérées la végétation était à peu de choses près comparables à l'actuelle. Plus tard vers 900000 ans le climat devient très froid et l'ensemble de la Haute-Loire est désertique* ». Il faut savoir que les traces de premières présences humaines retrouvées en Haute-Loire datent de 2,2 à 2,5 millions d'années.

> La forêt au Moyen Âge

Durant toute cette période de notre histoire, il n'existe pas de véritables statistiques forestières ni au niveau français et encore moins au niveau départemental. Aussi il faut se référer aux documents législatifs et réglementaires de l'époque pour se faire une idée de l'importance de la forêt sur nos territoires. Francis Meyer écrivait dans son ouvrage « *Législation et politique forestières* » (1968) : « *A l'époque carolingienne, la protection de la chasse figure parmi les préoccupations du pouvoir de l'époque, mais la protection de la forêt pour garantir l'avenir des ressources ligneuses n'apparaît pas nécessaire à cette époque. Le bois est considéré comme une ressource pratiquement inépuisable dépassant largement les besoins, étant donné l'immense extension des forêts par rapport aux cultures. Dans un capitulaire de l'année 802, Charlemagne ordonne aux officiers gestionnaires de ses domaines de défricher les forêts* ». Le territoire de Haute-Loire ne devait pas faire exception: les forêts devaient couvrir la majorité des espaces excepté les zones habitées (comme le grand bassin du Puy, les Limagnes, les vallées de la Loire et de l'Allier). Les sommets les plus élevés comme le Mézenc pouvaient également être dénudés à cause du vent. Mais c'est bien à cette époque, IXème et Xème siècle, que l'histoire évoque les moines défricheurs (La Chaise-Dieu).

Sept cents ans plus tard, au début du XVIème siècle, avec le règne de François Ier et après une période de désordre et de déclin durant la guerre de Cent Ans, il semble que les dirigeants français ont une perception bien différente de la forêt. Francis Meyer écrit encore : *« la crainte de la disette en bois, sentiment inconnu jusqu'alors, tant les ressources paraissaient inépuisables, apparaît en préambule des documents législatifs et réglementaires. La forêt avait sans nul doute fortement régressé sur les territoires. Durant tout le Moyen Âge les besoins en matière ligneuse se sont accrus pour diverses causes »*. Ces causes sont facilement identifiables : construction d'habitations pour répondre à l'accroissement de la population, emplois du bois pour le chauffage des personnes et la préparation de leur nourriture, réparation des ruines causées par les guerres et en particulier la guerre de Cent ans, fabrication d'outils pour l'agriculture, emploi du bois comme combustible industriel en particulier pour les fabriques de tuiles, de briques, de récipients en terre, les forges, les verreries, les tanneries, très présentes dans notre département, et emploi du bois pour la construction de bateaux pour la transport des marchandises.

Cent cinquante ans plus tard, au milieu du XVIIème siècle, avant d'élaborer son ordonnance, Colbert fit procéder à une grande enquête sur les craintes de « *disette de bois* ». Bien que rassuré, il fixe au pays l'objectif d'accroître les ressources ligneuses. Sa fameuse ordonnance de 1669 fournit un cadre et des règles d'exploitation avec comme objectif de ré-accroître les ressources ligneuses et spécialement les bois de futaies, indispensable à la marine militaire et à l'activité industrielle et commerciale du royaume. La Haute-Loire n'a pas été à l'écart de ces besoins en bois qui ont conduit à la régression de la forêt. Dans son article « *Brioude, de la forêt aux Colombages* » paru sur l'Almanach de Brioude en 1984, François Desnier indique que les forêts aux alentours de Brioude fournissaient des bois de taillis, mais « *les bois de futaies de la région, furent aux XVIIème et XVIIIème siècle très spécialisés dans la fourniture de bois destinés à la Marine* ». Ainsi, notre département possédait très vraisemblablement à la fin du Moyen Âge des forêts capables de fournir du bois pour satisfaire les besoins de l'économie et pour couvrir les besoins énergétiques de l'époque. Mais malgré tout, les historiens sont unanimes sur l'amorce du recul de la forêt dès le XVIIème siècle et durant la première partie du XVIIIème siècle.

René Roustide,
vice-président de Fransylva-43

La suite de cette étude sera publiée dans le prochain Bulletin Régional de la Forêt Privée d'Auvergne, le N°5, en décembre 2016.

GROUPAMA, partenaire des sylviculteurs du Puy-de-Dôme

Groupama

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne
50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
61 rue Taitbout - 75009 Paris.

Denis Lavenant, forestier et passionné… d'escalade !

Il est des passions qui ne vous quittent jamais. Aussi loin qu'il puisse remonter dans le temps, Denis Lavenant, se souvient qu'il a toujours eu deux passions tenaces : l'escalade et les forêts. Du coup, sa vie au fil des années va s'organiser ou du moins se construire petit à petit autour de ces deux pôles d'intérêt.

A ce propos, a-t-il hérité de son grand-père cette volonté qui lui a permis dans les années 1980 de créer l'un des premiers groupements de producteurs laitiers en Mayenne (Célia) à l'origine du fameux fromage « *Chaussée aux moines* »? Toujours est-il que Denis Lavenant, né en 1955 dans une famille de six enfants d'un père photographe dans le milieu cinématographique et d'une mère ingénieur chimiste, va dès l'enfance tout faire pour assouvir ses deux rêves. Les premières années vont toutefois le conduire d'abord à Paris où il y fera toutes ses études. « *J'ai effectivement fait toutes mes classes d'abord au Lycée Montaigne, puis à Louis le Grand avec en ligne de mire d'intégrer AgroParisTech-Engref (École Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts) pour décrocher plus tard un emploi en forêt. Et pour être sûr de satisfaire mon intérêt très vif pour l'escalade, j'ai choisi de faire ma Prépa à Fontainebleau pour être plus proche des rochers de la forêt de Fontainebleau! Mais je n'ai pas réussi à intégrer AgroParisTech. Sans doute ai-je trop fait d'escalade ?* », reconnaît-il. Aussi va-t-il opter pour une formation d'ergonome à l'Université d'Orsay-Paris-Sud. Une fois son Master d'ergonome en poche, il décide de tout quitter pour s'installer à la montagne avec l'idée de devenir guide de haute montagne évidemment … mais très vite le service militaire va le rattraper et il ne pourra pas obtenir de dispense. Qu'à cela ne tienne, il attendra et reviendra cette fois-ci pour être gardien de refuge à près de 3200 mètres dans le massif des Écrins dans le célèbre refuge « *Adèle Planchard* », connu des randonneurs et autres amoureux des sommets enneigés. Il y restera près de 5 ans et y rencontrera Christine, sa future épouse, au Chazelet, près de la Grave toujours dans les Hautes-Alpes, altitude 1800 mètres.

"Il y a un déficit professionnel gravissime."

Denis Lavenant va-t-il pouvoir vivre ainsi en haute montagne pour l'éternité ? Réponse: non. Le jeune couple Lavenant a en effet plein d'autres projets et il décide de redescendre dans la plaine. « *J'ai trouvé sans difficulté un poste au service Sécurité à l'INRA de Jouy-en-Josas. Car entre la sécurité et l'ergonomie il y a beaucoup de points communs. Nous sommes restés ainsi 4 ans en région parisienne jusqu'en 1987 où un autre travail m'a été proposé cette fois-ci au Puy-en-Velay dans une unité de production de MSD-Chibret,pour m'occuper de la formation du personnel, de la sécurite et de l'environnement. J'ai ensuite été nommé en 2001 à Clermont-Ferrand par le même groupe pour y assumer la fonction de DRH et y conduire plusieurs plans sociaux. Enfin, en 2008, j'ai décidé de bénéficier des possibilités qui m'étaient offertes pour quitter ce grand groupe pharmaceutique dans d'excellentes conditions et de me mettre à mon compte toujours dans le domaine du conseil aux entreprises et du handicap* », précise-t-il.

C'est à cette époque qu'il s'est posé la question de savoir s'il allait enfin franchir le pas pour investir dans la forêt. « *Est-ce que je me lance tout seul ou à plusieurs. J'ai posé la question à des amis proches et ils ont répondu positivement. Ainsi est né en 2009-2010 notre groupement - Chez Guillemin- et simultanément l'acquisition de notre première parcelle de 15 hectares à Lachaux dans l'arrondissement de Thiers. Depuis nous avons également acheté un autre bois sur le commune d'Estandeuil d'un peu plus de 11 hectares, augmenté de 5 hectares celui de Lachaux, et acheté récemment un troisième bois sur la commune de Palladuc au lieu-dit La Lizolle qui fait quant à lui un peu plus de 21,5 d'hectares. Au total, notre groupement se retrouve à la tête d'une cinquante d'hectares. Sans compter les 20 hectares que j'ai achetés à titre personnel sur la commune de Tauves* », énumère-t-il. Alors avec 70 hectares, la taille critique est-elle atteinte pour amortir tous ces investissements? Si Denis Lavenant répond de suite que tous ces investissements ne sont pas déconnectés des réalités économiques, « *une affaire non rentable n'est pas une affaire* », martèle-t-il, il rappelle qu'il a commencé par s'inscrire aux stages FOGEFOR et que c'est ainsi qu'il a pu apprendre les notions essentielles et indispensables pour gérer ses bois.

« *J'ai ainsi rencontré des personnes de grande valeur, très compétentes et cela m'a renforcé dans mon souhait d'investir dans la forêt. C'est extrêmement important pour des propriétaires comme nous qui ne sommes pas des spécialistes de pouvoir améliorer nos connaissances et avoir des conseils aussi pertinents. Mais je dois aussi dire que j'ai découvert un secteur économique qui du côté des entreprises comme des forestiers est très en retrait des pratiques courantes du monde actuel. Il y a un déficit professionnel gravissime. Lorsqu'on demande par exemple à une*

entreprise de travaux forestiers de signer un contrat et de le respecter, on recueille peu d'enthousiasme! Quant aux échanges entre propriétaires c'est une pratique encore limitée. Enfin, le prix du bois n'a jamais été aussi faible, ce qui pose aux propriétaires forestiers de sérieuses difficultés pour gérer au mieux leur patrimoine forestier. Et que dire de la certification qui là encore aurait bien besoin de s'inspirer de ce qui se prépare ailleurs. Nous sommes sur ce plan en retard d'un métro.», conclut Denis Lavenant qui avec son fils Victor* a créé tout récemment une société commune (50/50) pour reconstruire à 2 000 mètres d'altitude un refuge du côté de la Grave au lieu-dit le Pic du Mas de la Grave. Un refuge qui est en cours de construction avec les pierres et les bois de la région et qui pourra accueillir une trentaine de randonneurs. «*Il sera terminé l'an prochain et j'en serai le gardien pendant les périodes d'été et d'hiver où il doit fonctionner*», annonce-t-il fièrement. Passion quand tu nous tiens!

Antoine Thibouméry

** Victor (25ans), est le dernier des quatre enfants du couple Lavenant. Il est diplômé d'Agro-Lyon. Il est enseignant au Lycée Général et Technologique Jean Zay de Thiers et son intérêt pour la filière bois est tout naturel. Ça ne s'invente pas ! Et les trois autres enfants ? Louis (31 ans) est ingénieur dans un grand groupe pharmaceutique, Jeanne (29 ans) est journaliste à France 24 et Hugues (27 ans) est osthéopathe près d'Annecy.*

Visite de l'Arboretum de la Vilatelle

Les membres du CETEF du Puy-de-Dôme se sont retrouvés le 2 juin dernier à Saint-Gervais-d'Auvergne pour visiter l'Arboretum de la Vilatelle dans les Combrailles, site sur lequel sont rassemblées 60 espèces forestières indigènes ou exotiques susceptibles d'être utilisées en reboisement dans notre région.

Ces essais ont été mis en place en 1989 par le CETEF-63 et le CRPF -Auvergne sur le domaine du lycée agricole de Saint-Gervais-d'Auvergne. La parcelle de 1,10 hectare est située à 650 mètres d'altitude, exposée sud-ouest avec une pluviométrie de 850 mm annuelle, une température moyenne de 9,1°C, un indice d'aridité de Martonne de 44 et sur sol granitique acide. Les essences originaires d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie sont réparties entre 68% de résineux et 32% de feuillus. Elles ont été mises en place sur des terres de culture après labour en plein. Des protections «*Nortène*» contre les dégâts de chevreuil ont été installées. Il a été constaté un excellent taux de reprise et une croissance remarquable de certaines espèces. La visite de cette journée avait pour objectif de faire un point sur l'évolution de cette collection grâce au suivi réalisé depuis l'origine et aux travaux réalisés par Clément Jay stagiaire au CETEF-63. Avant de parcourir, parapluie en main, les collections Clément Jay présente le travail qu'il a mené consistant d'une part à répertorier les essences disparues depuis l'origine jusqu'en 2016 (11 au total) et d'autre part à quantifier le nombre d'individus présents par essence restante, mesurer leur hauteur, leur diamètre, leur circonférence et leur accroissement moyen annuel en hauteur et en diamètre et ainsi de mettre en évidence les essences les mieux adaptées pour des reboisements sur la tranche altitudinale 500/800 mètres qui représente 50% de la couverture forestière départementale, grâce à un système de notation. Une expérimentation riche d'enseignements sur les essences en devenir à planter dans un contexte de changement climatique !

Anne-Marie Bareau,
Présidente de Fransylva-Auvergne

Coopérative créée et gérée par des producteurs
SÉCURITÉ FINANCIÈRE / TRANSPARENCE / TECHNICITÉ

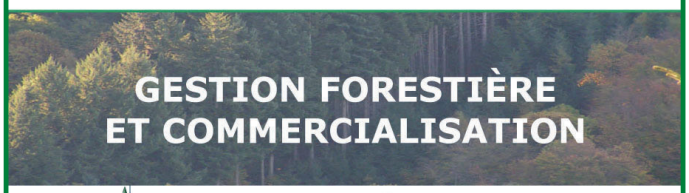

UNISYLVA
Agence Puy de Dôme
Maison de la forêt - Site de Marmilhat
63 370 LEMPDES - Tél : 04.73.98.71.11

Les 4 axes de la stratégie de FRANSYLVA et du PNFB

Nicolas de Menthière

C'est lors de l'Assemblée Générale de Fransylva-Cantal, le 3 juin dernier au Rouget dans le Cantal, que Nicolas de Menthière*, vice-président du syndicat, a présenté les 4 axes de la stratégie de Fransylva et ensuite celle du Plan National de la Forêt et du Bois (PNFB). D'abord examinons les 4 axes de la stratégie de Fransylva:

1 - Promouvoir et défendre le patrimoine forestier des propriétaires privés,

2 - Augmenter le nombre d'adhérents, renforcer le réseau des Syndicats et des Unions Régionales par le développement et l'accompagnement des services rendus par la Fédération,

3 - Faire évoluer l'image du sylviculteur,

4 -Renforcer la Fédération en Europe et à l'international.

Il est a noter que cette stratégie s'inscrit trait pour trait dans le cadre du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) qui a été inscrit dans la Loi d'Avenir et définit la politique nationale pour les 10 prochaines années. Ce programme vise également 4 objectifs. D'abord « *créer de la valeur ajoutée, dans le cadre de la croissance verte, en gérant durablement la ressource disponible en France pour la transition carbone* », a rappelé Nicolas de Menthière.

En volume cette action devrait conduire les sylviculteurs à mobiliser 12 millions de m³ supplémentaires à l'horizon 2026, pour atteindre 65 % de l'accroissement naturel, soit à titre d'exemple, un prélèvement supplémentaire de 510 000 m³ pour l'ex-région Auvergne. Car cet objectif est appelé à se décliner région par région. Le deuxième axe préconise de répondre aux attentes des citoyens et de s'intégrer à des projets de territoires. Les deux suivants incitent les sylviculteurs à atténuer et à adapter leur forêt au changement climatique et enfin, à développer des synergies entre forêt et industrie. C'est-à-dire à trouver de nouveaux débouchés aux produits forestiers disponibles à court et moyen termes, tels que les gros bois résineux pour le sciage et les feuillus, etc. Outre cet appel à la mobilisation des bois, Nicolas de Menthière s'est attaché à montrer la cohérence qui existe entre ces différentes actions que la Fédération entend promouvoir auprès des sylviculteurs: « *En d'autres termes, cela consiste à maintenir et renforcer la politique de prévention et de lutte contre les risques de tempête et d'incendie, mais aussi d'attaque sanitaire, d'envahissement par des plantes ou espèces exotiques, etc. Mais également de restaurer l'équilibre cyno-cynégétique et de diminuer les incertitudes liées au changement climatique. En un mot de dynamiser la gestion forestière* », a-t-il résumé. Pour y parvenir plusieurs actions permettent d'aller dans ce sens, notamment en favorisant les différentes formes de regroupements de la gestion forestière (GIEFF, groupement d'intérêt économique et environnemental forestiers, coopératives, etc.), en améliorant le partage d'informations (tel que celles de la plate-forme d'échange de données Bois d'Auvergne), en améliorant encore la gestion durable (par exemple avec des Plans Simples de Gestion mieux appropriés car plus simples), en développant les dessertes et l'accessibilité, en préservant et valorisant la biodiversité (au travers des trames verte et bleue), etc. La recherche doit soutenir l'ensemble du PNFB, un plan national recherche et innovation a été remis à cet effet le 9 mai dernier au gouvernement. Sans oublier une meilleure connaissance des services rendus par la Fédération !

Il n'empêche toutes ces actions ne peuvent se concevoir sans l'implication de tous les acteurs de la filière Forêt-Bois aux premiers rangs desquels il faut citer l'industrie de première et seconde transformation. « *Il faut en effet que nous participions au renouveau de l'industrie de transformation des bois en lien avec les pouvoirs publics et le Comité Stratégique de Filière-CSF. Pour y parvenir nous devons mettre en place des actions transversales qui puissent bénéficier à toute la filière* », a poursuivi Nicolas de Menthière. Le PNFB va demander encore 2 ans pour être mis en place région par région au travers du Programme Régional de la Forêt et du Bois (CRFB), programme élaboré par la Commission Régionale de la Forêt et du Bois à laquelle les représentants de la forêt privée doivent participer. Un programme estimé à 150 millions d'euros par an qui devrait être financé sur fonds publics à hauteur de 100 millions d'euros complétés par des fonds en provenance des collectivités et du privé. Nombre des sylviculteurs s'interrogent aujourd'hui sur la capacité de l'Etat à tenir ses engagements et estiment que ce Plan aussi bien pensé soit-il risque fort de ne pas être suivi des effets escomptés! Pourtant il en va de l'avenir de la filière Forêt-Bois.

Antoine Thibouméry

** Nicolas de Menthière est par ailleurs Directeur de la DP2VIST:Direction de la prospective, de la veille et de la valorisation de l'information scientifique et technique à l'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture).*

Assemblée Générale de Fransylva : ce qu'il faut retenir

Organisée dans le cadre de la foire exposition FOREXPO à Mimizan, l'Assemblée Générale de Fransylva- Forestiers Privés de France s'est tenue le 15 juin 2016 sous la présidence d'Antoine d'Amécourt, en présence de nombreuses personnalités dont le président du Syndicat des Sylviculteur du Sud-Ouest, Bruno Lafon.

Lors de ses propos introductifs le président d'Amécourt a souhaité rappeler les cinq axes qu'il s'était fixé avec son bureau lors de sa nomination, qui après une année d'observation, vont se mettre en place.

1) Une gouvernance nouvelle pour fluidifier l'information entre Fransylva et les syndicats et vice versa, mais aussi mettre en place une cohérence d'action et une image dédiée à la forêt privée.

2) Un lobbying fort coordonné et ciblé vers tous les élus.

3) Un professionnalisme réel pour que de nombreux forestiers deviennent de véritables professionnels sylviculteurs, gestionnaires et mobilisateurs de la ressource bois. Sans oublier le développement de services aux forestiers.

4) Une représentativité incontournable dont l'objectif principal est d'apporter les moyens et la dynamique pour croître en nombre et en surface les adhérents aux syndicats.

5) Une unité affirmée particulièrement avec nos interlocuteurs de l'amont de la forêt privée, mais aussi avec la forêt publique et communale et l'aval au sein des interprofessions et ce dans un espace régional, national et européen.

Par ailleurs, Bertrand Servois, en charge de la trésorerie, a fait part du net redressement des comptes de Fransylva grâce notamment à une amélioration des ressources apportées par les syndicats et une maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en regrettant le faible nombre d'abonnés à la revue des forestiers «*Forêts de France*» et pour laquelle une réflexion sera engagée.

> Quant au directeur, Luc Bouvarel il a rappelé les faits marquants de 2015 à savoir:

Le Forum Forêt : forestiers premiers capteurs de CO^2, une action sur huit mois de septembre 2015 à avril 2016. Il s'agissait de montrer la mobilisation des forestiers et les actions qu'ils conduisent dans le cadre du changement climatique. Cette action a été labellisé COP 21 et a eu des retentissements régionaux.

La Fondation Fransylva : face à la baisse des moyens publics la Fédération souhaitait mettre en place un outil lui permettant de solliciter des entreprises et des particuliers à la cause de la forêt française. Il a été décidé de lancer une Fondation abritée au sein de la Fondation du Patrimoine dont l'objectif est de promouvoir la connaissance, la conservation, la mise en valeur de la forêt, d'apporter son soutien aux actions de recherche, d'innovation et de développement dans le domaine forestier favorisant ainsi le renouvellement, la restauration et la pérennité de la forêt française.

France Bois Forêt est une structure interprofessionnelle et regroupe l'ensemble des structures de la forêt. Fransylva est représentée par Bruno de Jerphanion administrateur de Fransylva qui en est le vice-président, la présidence étant assurée par Cyril Le Picard. Un projet de veille économique mutualisé s'est mis en place regroupant l'amont, l'aval, les ministères dans le but d'identifier et d'anticiper les tendances des marchés. C'est également au sein de cette structure que se décident les financements de projets par la CVO et c'est ainsi que Fransylva a pu notamment trouver un appui financier pour développer les sujets relatifs à la formation des forestiers au sein des FOGEFOR et de certaines études spécifiques.

Le Plan National Forêt Bois (PNFB) : il fixe les orientations de la politique du secteur forêt-bois pour une période de dix ans et il doit être décliné régionalement dans une période de deux ans (PRFB) et viendra se substituer aux orientations régionales forestières (ORF). Cinq groupes de travail ont participé à l'élaboration du PNFB sur les thèmes de la gestion durable des ressources forestières, forêts et territoires, économie de la filière forêt-bois, recherche et développement, cohérence avec la stratégie de l'Union Européenne et les enjeux internationaux. La déclinaison en région est en cours dans le cadre des nouvelles régions.

Dans le cadre de la politique forestière la Fédération a eu de nombreux contacts avec les ministères sur les sujets tels que la chasse, la cartographie des cours d'eau, la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière, la fiscalité forestière, la représentativité professionnelle suite à la modification du code du travail, les exportations de grume et leur traitement phytosanitaire, etc.

Le site Internet Forêt de France : rénovation et mise en place du site Fransylva qui propose un service offert aux adhérents des syndicats : un « *espace adhérent* » qui leur est réservé et sur lequel ils peuvent retrouver les contenus et les outils de communication de la Fédération et tous renseignements utiles à la forêt. De plus chaque syndicat peut bénéficier d'un site dédié sur lequel lui aussi met à disposition ses communications.

Après la partie statutaire, l'Assemblée Générale a été suivie d'un exposé sur le Plan Recherche et Innovation 2025 de la filière Forêt-Bois. L'objectif poursuivi est que la filière forêt-bois participe pleinement à la réduction des gaz à effet de serre en développant des gains de compétitivité de l'industrie de la 1ère et seconde transformation du bois, en adaptant la forêt et les pratiques sylvicoles au changement climatique et en identifiant un modèle économique innovant au service de la compétitivité des entreprises.

L'Assemblée Générale s'est terminée par une intervention du président Antoine D'Amécourt :

- Il s'est félicité de l'écriture du PNFB et de sa future écriture régionale tout en s'inquiétant des moyens qui lui seront affectés,
- De l'entrée de la filière au Conseil National de l'Industrie,
- De l'importance donnée aux documents de gestion outils de programmation et de mobilisation qui doivent rester simples.
- De l'affectation à l'amont forestier des moyens correspondants au poids économique qu'il représente.
- Du nécessaire retour des centimes forestiers vers les structures forestières.

Anne-Marie Bareau,
Présidente de Fransylva-Auvergne

Toutes les forêts sont logées à la même enseigne

Au-delà des frontières de l'Auvergne, par-delà les mers, de nombreux pays ont aussi des questions liées à la gestion de leurs forêts. Partout dans le monde, des questions essentielles liées à la gestion des ressources naturelles se posent quotidiennement.

Ce numéro de Fransylva - Forêt Privée d'Auvergne est l'occasion de reprendre quelques données d'un document annuel de référence publié par la FAO (Food and Agriculture Organization) en juillet dernier, intitulé : ***« Situation des forêts du monde ».*** Ce document permet de préciser les enjeux forestiers pour les différents pays de la planète. Vous trouverez l'intégralité du document via ce lien:

http://www.fao.org/documents/card/es/c/b7632255-54bb-478c-bd2c-7a70129565de/.

L'édition 2016 pointe la nécessité de mieux coordonner à l'échelle mondiale la gestion des forêts avec l'agriculture, l'alimentation, l'utilisation des terres et le développement rural afin d'optimiser les interactions possibles et d'éviter la perte de couvert forestier. En effet, avant de s'intéresser à la qualité des bois produits, de nombreux pays s'emploient à préserver les terres forestières, notamment face à l'agriculture. Les 17 Objectifs de Développement Durables adoptés par les pays membres de l'ONU en 2015 doivent permettre d'avancer en ce sens.

Ce rapport précise notamment que plus de 20 pays ont réussi à améliorer leur sécurité alimentaire tout en maintenant ou accroissant leur couvert forestier depuis 1990. 12 de ces pays ont même augmenté leur couvert forestier de plus de 10% (Algérie, Chine, Chili, Gambie, Iran, Maroc, Republique dominicaine, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay et Viet Nam).

En France, l'intérêt des forêts a fait ses preuves et nous sommes plutôt dans une thématique inverse: la surface forestière est en forte progression depuis la deuxième moitié du XIXème siècle. On estime qu'en 1830, la surface boisée de la France était comprise entre 8,9 et 9,5 millions d'hectares (Cinotti, 1996). Aujourd'hui la superficie forestière française est de 16,7 millions d'hectares (IGN). Le taux de boisement de la France est aujourd'hui de 30%. Cette

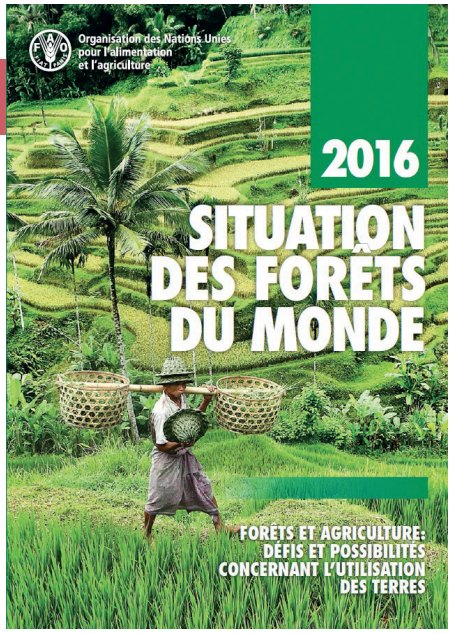

expansion s'explique essentiellement par le boisement de terres agricoles délaissées. Aujourd'hui en Auvergne, la forêt représente environ 702 000 hectares, soit 4.5 % de la forêt française. Ainsi en France les forêts sont bien présentes et en progression, contrairement à de nombreux pays du globe. A chacun de les préserver et de les gérer au mieux pour l'avenir!

Marie de Montlaur

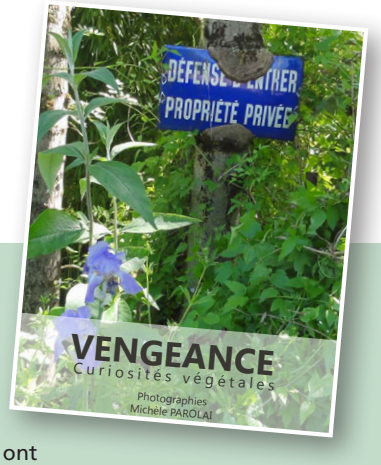

La bibliothèque du forestier

«VENGEANCE, CURIOSITÉS VÉGÉTALES» de Michèle Parolai

Voilà plus de vingt-ans que Michèle Parolai prend des photos lors de ses nombreuses sorties en campagne où elle aime se ressourcer. L'idée de photographier des arbres qui au fil des années ont « *absorbé* », « *recouvert* » ou carrément « *avalé* » toutes sortes d'objets allant des panneaux de signalisation aux portemanteaux en passant par les clous, les clôtures et autres barbelés (!) n'avait pas d'autre justification pour cette photographe amateur que de pimenter ses balades loin du tumulte des grandes villes. Mais que faire d'autant de clichés qui au-delà de l'anecdote présentent un réel intérêt? Après avoir reçu nombre d'encouragements bienveillants, Michèle Parolai s'est résignée à l'éditer à compte d'auteur.

Cet ouvrage de format 21x29,7 qui vient de sortir, présente sur 40 pages une bonne trentaine de clichés tous plus surprenants les uns que les autres accompagnés d'un texte signé de Patrick Tillard, écrits sobres et particulièrement pertinents. Ce livre qui intéressera nombre de forestiers est disponible au prix de 20 euros, port inclus. Par ailleurs Michèle Parolai propose également de présenter ses clichés lors d'exposition où une trentaine de panneaux 40x50 cm peuvent être ainsi mis à disposition. Pour commander ce beau livre ou organiser une exposition vous pouvez contacter directement l'auteur à l'adresse suivante:

Michèle Parolai - 423,Chemin la Cellière - 69400 Pouilly le Monial
Mobile: 06 03 99 78 87 - E-mail: parolai@wanadoo.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Directrice de la publication : Anne-Marie Bareau
Rédacteur en chef : Antoine Thibouméry
Ont participé à la rédaction de ce N°4 : Anne-Marie Bareau, Gilles Morel, René Roustide, Pierre de Villette, Philippe du Vivier, Marie de Montlaur et Antoine Thibouméry.
Crédits photos : René Roustide, Michèle Parolai, Antoine Thibouméry.
Tirage : 3 500 exemplaires
Imprimerie Chambrial/Cavanat • Billom